

## PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du mardi 15 décembre 2020, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevaux.

**Présents:** Il y a 31 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 3 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire ainsi que les représentants de la presse, Mme Franziska Kohler du Murtenbieter et Mme Etelka Müller du Freiburger Nachrichten.

**Présidence:** M. Eddy Werndli, Syndic

**Procès-verbal:** Hervé Mory, secrétaire

**Eddy Werndli**, Syndic, salue les personnes présentes au nom du Conseil communal.

Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N°48 du 27 novembre 2020, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis quinze jours avant l'assemblée. Le Syndic demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ou quant à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Le Conseil communal propose un changement dans l'ordre du jour, à savoir traiter le point n° 3.3 rapport de la commission financière, après le point 3.1 présentation du budget de fonctionnement et d'investissement. Ceci du fait que l'assemblée votera après chaque présentation des nouveaux investissements. Il n'y a pas de remarque.

Vote : L'assemblée approuve sans avis contraire cette modification de l'ordre du jour.

Comme il n'y pas d'autre remarque, le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 16. Les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du Conseil communal peuvent voter pour le budget.

**Excusés:** Se sont excusés : Pascal Kuchen, Andrea Niggli, Maddy Werndli.

**Scrutateurs:** sont nommés scrutateurs: MM. Laurent Schmutz et Roland Chervet.

## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 septembre 2020
2. Défi-brillateur, présentation par M. Kurt Liniger
3. Budget 2021
  - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 3.3 Rapport de la commission financière
  - 3.2 Investissements
    - 3.2 a) Réseau Santé Lac, financement, approbation
    - 3.2 b) Ch. piétonnier Champ Olivier, financement, approbation
    - 3.2 c) Ruelle du Posat / Ruelle Madeleine, financement, approbation
    - 3.2 d) Etude de faisabilité Ch. piétonnier centre du Village, financement, approbation
    - 3.2 e) Crédit d'étude Chemin des Grillons, financement, approbation
    - 3.2 f) STEP Région de Morat, financement, approbation
    - 3.2 g) Révision du PAL, financement, approbation

### 3.2 h) Stöckli, assainissement du rez, financement, approbation

#### 3.4 Vote final du budget d'investissement et du budget de fonctionnement

#### 3.5 Plan financier, information

### 4. Divers

#### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 septembre 2020**

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune et a été à disposition au bureau communal. Il n'est plus lu.

**Résultat du vote:** Approbation à l'unanimité.

#### **2. Défibrillateur, présentation par M. Kurt Liniger**

A l'entrée de l'école de Courgevax a été installé un défibrillateur accessible au public. M. Kurt Liniger, ancien directeur du service des ambulances, fait une démonstration du fonctionnement de cet appareil. Il relève que cet instrument a déjà permis de sauver des vies dans le district du Lac.

Il insiste sur le fait que les premières minutes sont les plus importantes.

Suite à certaines questions, il précise que l'on doit d'abord aviser le 144 et suivre les instructions et aussi faire appel à d'autres personnes sur place. Vue la situation actuelle, le bouche à bouche n'est pas à faire pour le moment.

### **3. Budget 2021**

#### **3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement**

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation du budget 2021.

Les budgets ont pu être consultés et figuraient dans le libretto. Il se limite donc à quelques chiffres du budget qu'il veut expliquer plus en détail. Le bénéfice prévu pour 2021 est de CHF 35'036.00.

*Chapitre 0, administration* : Deux positions sont à relever.

En ce qui concerne les coûts salariaux dans l'administration, une augmentation extraordinaire des coûts d'environ CHF 60'000,00 est prévue. Le secrétaire et trésorier souhaite prendre une retraite anticipée à la fin de l'année 2021. Selon la planification, le poste devrait être repourvu vers la mi-2021. Pour assurer une transition en douceur, les deux caissiers communaux géreront conjointement les finances jusqu'à la fin de l'année.

La deuxième position concerne les coûts des avocats. Ce poste budgétaire de CHF 22'000,00 a été augmenté par rapport au budget de l'année dernière, pour atteindre CHF 30'000,00.

*Chapitre 9, finances et impôts*:

Les recettes fiscales sont pratiquement au même niveau que 2019.

Lors de la budgétisation des recettes fiscales, il a été décidé d'utiliser pratiquement les mêmes chiffres que dans le budget 2020. Selon la recommandation de l'administration fiscale cantonale, une augmentation prudente des recettes fiscales prévues aurait été possible. Cependant, les conséquences de la pandémie de coronavirus ne sont toujours pas prévisibles, et la perte de recettes due à la réduction des impôts cantonaux et l'impact sur les finances communales sont également difficiles à estimer.

Revenus locatifs Rte Principale 52 - centre médical :

Le loyer de la Route Principale 52 est budgété en 2021 à CHF 88'800,00. Aucun autre revenu locatif n'a été prévu dans le budget 2020, comme cela a été annoncé lors de l'assemblée communale de décembre 2019, la vente de la propriété était sur le point de se conclure. Les contrats de vente étaient prêts chez le notaire et la signature du contrat aurait dû avoir lieu le matin avant l'assemblée communale de décembre 2019. En raison d'arguments quelque peu obscurs de la part des acheteurs, la stipulation a été reportée à janvier 2020. En janvier et février 2020, diverses réunions avec les 3 acheteurs ont suivi, qui ont finalement abouti au fait que le Conseil communal ne pouvait plus accepter la vente, la sécurité financière n'étant pas garantie. Le locataire, le Dr Curty, a accepté les conditions de location et de continuer à payer les loyers. Cependant, les discussions sur les loyers impayés se sont avérées très difficiles. Cependant, la confiance du Conseil communal dans le centre médical a été massivement ébranlée au début de l'automne 2020. Entre-temps, le Conseil communal avait déjà engagé un avocat spécialisé, qui a ensuite apporté un soutien compétent dans toutes les questions juridiques.

Heureusement, le Conseil communal a trouvé en MONCOR MEDICAL MANAGEMENT SA un locataire valable, bien établi dans le canton, qui maintiendra le fonctionnement du centre médical et qui est fortement ancré dans le service de santé du canton de Fribourg.

Deux nouveaux médecins généralistes commenceront à travailler au centre médical en janvier 2021, et au cours de l'année 2021, les services du centre continueront à s'étendre.

Le budget 2021 est le dernier sous cette forme. Le prochain budget en 2022 sera préparé en utilisant le nouveau modèle comptable MCH 2.

Il n'y a aucune question sur la présentation du budget de fonctionnement.

Alfred Rentsch présente le budget global d'investissement. Chaque nouvel investissement sera présenté par la suite en détail et séparément. Il énumère globalement les divers investissements et recettes d'investissement sans entrer dans les détails.

		Budget 2021	
		Charges	Revenus
<b>4</b>	<b>Santé</b>	<b>114'606.00</b>	
410	Réseau Santé Lac	114'606.00	
<b>6</b>	<b>Transports et communications</b>	<b>224'000.00</b>	
620	Ch. piétonnier Champ Olivier	76'000.00	
620	Ruelle du Posat/Ruelle Madeleine	98'000.00	
620	Etude faisabilité centre village	25'000.00	
620	Crédit d'étude Ch. Grillons/ruisseau	25'000.00	
<b>7</b>	<b>Protection et aménagement de l'environnement</b>	<b>837'961.00</b>	<b>54'000.00</b>
700	CCMM projet eau potable <b>REPORT</b>	700'000.00	
700	Taxes de raccordements		10'000.00
710	STEP région de Morat	47'961.00	
710	Taxes de raccordements		44'000.00
790	Révision du PAL	90'000.00	
<b>9</b>	<b>Finances et impôts</b>	<b>775'000.00</b>	
942	Crédit de planification place du village <b>REPORT</b>	750'000.00	
942	Stöckli assainissement du Rez	25'000.00	
<b>Total Charges/Revenus</b>		<b>1'951'567.00</b>	<b>54'000.00</b>
<b>Investissements nets</b>			<b>1'897'567.00</b>

Il n'y pas de question l'on passe au rapport de la commission financière

### 3.3 Rapport de la commission financière (Cofi)

Ce rapport est lu en allemand par R. Bollin et présenté simultanément en français. La Cofi relève que le budget 2021 correspond plus ou moins à celui de 2020.

Le Centre médical de la Route Principale 52 reprend de l'élan. Les loyers nouvellement ajustés seront transférés et de nouveaux médecins exerceront à partir de 2021. Les locations encore dues sont en cours de clarification et devront être réglés par le prédécesseur. Les provisions correspondantes ont été effectuées. La Cofi soutient les nouveaux investissements pour 2021 pour un total de CHF 501'567.00. Des reports d'investissements pour un total de CHF 1'450'000.00 ont été faits. Pour 2021, il est prévu un volume d'investissement de l'ordre de 2 millions.

La décision du Tribunal Fédéral sur la planification des zones dans le canton de Fribourg a été rendue en septembre 2020. Le plan de zone de la commune est en cours d'examen auprès du canton. Divers projets sont retardés tels que « Place du Village » et « En Faradan ».

La Cofi recommande à l'assemblée d'approuver tant le budget de fonctionnement que celui des investissements.

Le plan financier est présenté. Aucune adaptation n'est encore nécessaire en ce qui concerne Covid 19.

La Cofi remercie le responsable des finances et le boursier pour leur planification, ainsi que le Conseil communal pour son travail pour la collectivité.

Il n'y a pas de question, nous passons à la présentation détaillée des nouveaux investissements.

#### 3.2 a) Réseau Santé Lac, financement, approbation

Mme Mona Bouasria présente cet objet.

Travaux du home de Courtepin

Début des travaux : 10 septembre 2020

Durée des travaux : 3 ans

Coût de ces travaux : 13,5 millions de francs

Assainissement des bâtiments existants et construction d'un bâtiment supplémentaire.

Selon la clé de répartition, Courgevaux doit financer CHF 114'606.00

Financement		
Total des investissements		CHF 114'606.00
Amortissement	3 %	CHF 3'438.00
Emprunt intérêts	1 %	CHF 1'146.00
<b>Charge annuelle</b>		<b>CHF 4'584.00</b>

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 114'606.00.

#### Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

#### Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité. 31 oui et 0 non.

### 3.2 b) Ch. piétonnier Champ Olivier, financement, approbation

Mme Myriam Danthe présente cet objet.

Actuellement la liaison piétonnière entre les communes de Courgevaux et Morat est construite en quasi-continuité par le moyen de trottoirs ou chemins piétonnier.

Manquant est le tronçon vers le lieu-dit Champ Olivier. Le tronçon en question se trouve entre le trottoir existant vers le garage Opel et l'arrêt de bus pour les écoliers.

La réalisation de ce projet compléterait la liaison piétonnière entre les deux villages le long de la route Principale. Dès le début de l'année prochaine le Conseil communal souhaiterait continuer avec ce dossier et effectuer les travaux de construction.

Financement		
Total des investissements		CHF 76'000.00
Amortissement	10%	CHF 7'600.00
Emprunt intérêts	1%	CHF 760.00
<b>Charge annuelle</b>		<b>CHF 8'360.00</b>

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 76'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité.

31 oui et 0 non.

### 3.2 c) Ruelle du Posat / Ruelle Madeleine, financement, approbation

Mme Myriam Danthe présente cet objet.

Les deux ruelles du Posat et de la Madeleine font parties des plus anciennes rues du village et le système d'évacuation des eaux de pluie n'est pas conforme. De plus, certains riverains sont régulièrement inondés par l'eau de la route qui s'écoule inconvenablement.

Afin de remédier à cette situation le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieur Holinger pour nous élaborer des propositions de corrections. La solution adoptée par le Conseil communal – qui est également la solution la moins onéreuse – est celle de collecter l'eau de surface par un système de pavage en milieu de route et de l'évacuer via un regard dans le ruisseau.

Financement		
Total des investissements		CHF 98'000.00
Amortissement	10%	CHF 9'800.00
Emprunt intérêts	1%	CHF 980.00
<b>Charge annuelle</b>		<b>CHF 10'780.00</b>

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 98'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité.

31 oui et 0 non.

### 3.2 d) Etude de faisabilité Ch. piétonnier centre du Village, financement, approbation

Mme Myriam Danthe présente cet objet.

Le Conseil communal désire réactualiser le projet du chemin piétonnier entre la partie est du village et le centre du village. Plus précisément entre le Ch. du Praly et la Rte Principale. La nature et l'état du sol ainsi que son balisage posent actuellement quelques tracasseries et ce tronçon est régulièrement la scène de situations délicates. Le but est de clarifier la situation et d'assainir ce chemin en:

- ajustant les servitudes
- sécurisant le passage
- raccourcissant le trajet au centre médical
- garantissant l'entretien par notre voirie

Financement		
Total des investissements		CHF 25'000.-
Amortissement	10%	CHF 2'500.-
Emprunt intérêts	1%	CHF 250.-
<b>Charge annuelle</b>		<b>CHF 2'750.-</b>

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 25'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité.

31 oui et 0 non.

### 3.2 e) Crédit d'étude Chemin des Grillons, financement, approbation

Mme Myriam Danthe présente cet objet.

Ce chemin est en piètre état et nécessite un assainissement, qui s'avère complexe. De fait, avant de pouvoir assainir la route proprement dite la réfection des canalisations et des berges du ruisseau sont également nécessaires. La route est étroite et par endroits les bords s'effritent et menacent de glisser dans le ruisseau. Cette bordure de route doit être stabilisée. La réalisation de ce projet interdisciplinaire demande plusieurs études de différents ingénieurs spécialisés et moult autorisations de différents

- services cantonaux,.

- L'organisation de tous ces travaux nécessite une bonne coordination et une planification minutieuse

Financement		
Total des investissements		CHF 25'000.-
Amortissement	10%	CHF 2'500.-
Emprunt intérêts	1%	CHF 250.-
<b>Charge annuelle</b>		<b>CHF 2'750.-</b>

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 25'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité.

31 oui et 0 non.

### 3.2 f) STEP Région de Morat, financement, approbation

M. Thierry Mauron présente cet objet.

La STEP propose des investissements chaque année afin de continuer à conserver un réseau en bon état de marche. L'assainissement de la conduite de rejet dans le Lac de Morat doit être réalisé tôt ou tard. Le moment à choisir pour ces travaux reste toutefois ouvert car il dépend de la réalisation de la nouvelle STEP. Il serait judicieux d'attendre l'octroi du permis de construire pour débuter cet assainissement.

Si le permis n'est pas reçu en 2021, il serait préférable de réaliser un autre investissement (variante no 2) qui consisterait à changer des commandes dans les stations annexes, des assainissements de canalisations diverses et des remises aux normes de sécurité. Ces 2 investissements doivent être validés afin de laisser la marge de manœuvre au comité qui choisira la meilleure option en temps voulu.

Financement		
Total des investissements		CHF 527'000.00
Part de Courgevax		CHF 47'961.00
Amortissement	15 %	CHF 7'194.15
Emprunt intérêts	1 %	CHF 479.60
<b>Charge annuelle</b>		<b>CHF 7'673.75</b>

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 47'961.00.

Questions :

**Mme Zahnd Cadoux** demande si le crédit demandé correspond à l'addition des deux variantes ? T. Mauron répond par la négative. Chacune des variantes coûte environ CHF 500'000.00.

Il n'y a plus de question, on passe au vote.

### Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité.

31 oui et 0 non.

### **3.2 g) Révision du PAL, financement, approbation**

M. Alfred Rentsch présente cet objet.

L'examen du nouveau plan de zones entre maintenant dans sa phase finale auprès du service cantonal de l'aménagement et du territoire. La confiance dans le gouvernement cantonal a également été ébranlée par ce dossier. Il a même été confirmé par écrit aux communes que tous les dossiers soumis avant la décision du Grand Conseil en octobre 2018 seraient examinés selon l'ancien plan directeur. Ce ne fut pas le cas.

En décembre 2019, nous avons reçu une analyse préliminaire du service de l'aménagement et du territoire concernant les différents changements qui pourraient poser des problèmes dans le processus d'approbation du plan de zones dans le cadre du nouveau plan directeur cantonal.

Les points critiques, brièvement résumés, sont les suivants :

- Dans le cas du Rastapark, l'analyse préliminaire indique que cette zone se situe en dehors de la classe C (distance de la gare - sentier piétonnier). Cependant, la gare de Morat est de classe B et donc probablement à moins de 750 m du Rastapark, selon l'endroit où les points de mesure doivent être situés. La commune espère ici une solution avec le service cantonal.
- Il ne sera probablement pas possible de mettre en zone le secteur d'En Faradan. Selon le nouveau plan directeur cantonal, une nouvelle mise en zone n'est possible que s'il peut être prouvé qu'il n'y a plus de parcelles non bâties dans la zone village et les zones résidentielles. Dans la zone village et la zone résidentielle, il y a maintenant environ 40 hectares de terrain non aménagé sur lequel il faut d'abord construire. Il est donc important que nous promouvions et soutenions les projets dans les prochaines années, qui sont tous encore en phase de développement en raison de l'arrêt des examens. Dans le meilleur des cas, nous pourrions penser à mettre en zone En Faradan dans 10 ans.

Les clarifications, les retards, les recalculs, etc. coûtent très cher. Des réunions ont été nécessaires à maintes reprises. La commune a également mandaté un cabinet d'avocats pour représenter ses intérêts vis-à-vis du canton. En conséquence, les coûts n'ont cessé d'augmenter, de sorte qu'au 31.12.2019, nous avons déjà dépassé le crédit-cadre de CHF 51'000,00.

Crédit approuvé 2008	CHF 100'000.00
Crédit complémentaire 2013	CHF 30'000.00
Crédit complémentaire 2016	CHF 80'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 210'000.00</b>
Frais courus au 31.12.2019	CHF 261'713.35
<b>Manque</b>	<b>CHF -51'713.35</b>

C'est pourquoi l'organe de révision et le service des communes ont demandé de soumettre une demande de crédit complémentaire lors de l'assemblée communale.

<b>Crédit complémentaire PAL</b>	<b>CHF 90'000.00</b>
Intérêts 1.0 % p.a.	CHF 900.00
Amortissement obligatoire 15%	CHF 13'500.00
<b>Total charges annuelles</b>	<b>CHF 14'400.00</b>

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 90'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité.

31 oui et 0 non.

### 3.2 h) Stöckli, assainissement du rez, financement, approbation

M. Nicola Ostini présente cet objet.

Les travaux de rénovation de la salle au premier étage ont été exécutés en décembre 2019 et janvier 2020. Le Stöckli dispose également un bel espace au rez, il s'agit d'une salle non chauffée, avec des murs partiellement en pierre apparente. Cet espace se trouve aujourd'hui dans un état insatisfaisant et ne peut pas être utilisé sauf que pour y entreposer du matériel. Le Conseil communal prévoit un assainissement «léger» pour éviter la dégradation de cet espace.

- Assainir murs crépis friables
- Préparer le mur en maçonnerie apparente
- Assainir le sol en ciment
- Remplacer la poutre porteuse pourrie
- Remplacement des fenêtres et rénovation de la porte d'entrée
- Assainissement des volets
- Adaptations électriques et nouveaux luminaires
- Travaux de finitions du plafond, du sol et des murs

La commune dispose d'un solde de la rénovation du 1er étage d'environ CHF 25'000.00 qui sera également utilisé pour l'assainissement du rez-de-chaussée. Pour cette raison l'investissement demandé peut être limité à CHF 20'000.00.

Financement		
Total des investissements		CHF 20'000.-
Amortissement	3 %	CHF 600.-
Emprunt intérêts	1 %	CHF 200.-
<b>Charge annuelle</b>		<b>CHF 800.-</b>

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 20'000.00.

Questions :

**Roland Chervet** demande s'il est possible de faire une jonction intérieure ? N. Ostini répond par la négative. D'une part on perdrait de la place dans les deux locaux et d'autre part il y a une dalle entre les deux et la partie de dessous n'est pas chauffée.

Il n'y a plus de question, on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité.

31 oui et 0 non.

### 3.4 Vote final du budget d'investissement et du budget de fonctionnement

Budget d'investissement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 31 oui et 0 non, le budget des investissements 2021 qui prévoit des dépenses nettes d'investissements de CHF 1'897'567.00.

Budget de fonctionnement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 31 oui et 0 non, le budget de fonctionnement 2021 qui prévoit un bénéfice de CHF 35'036.00.

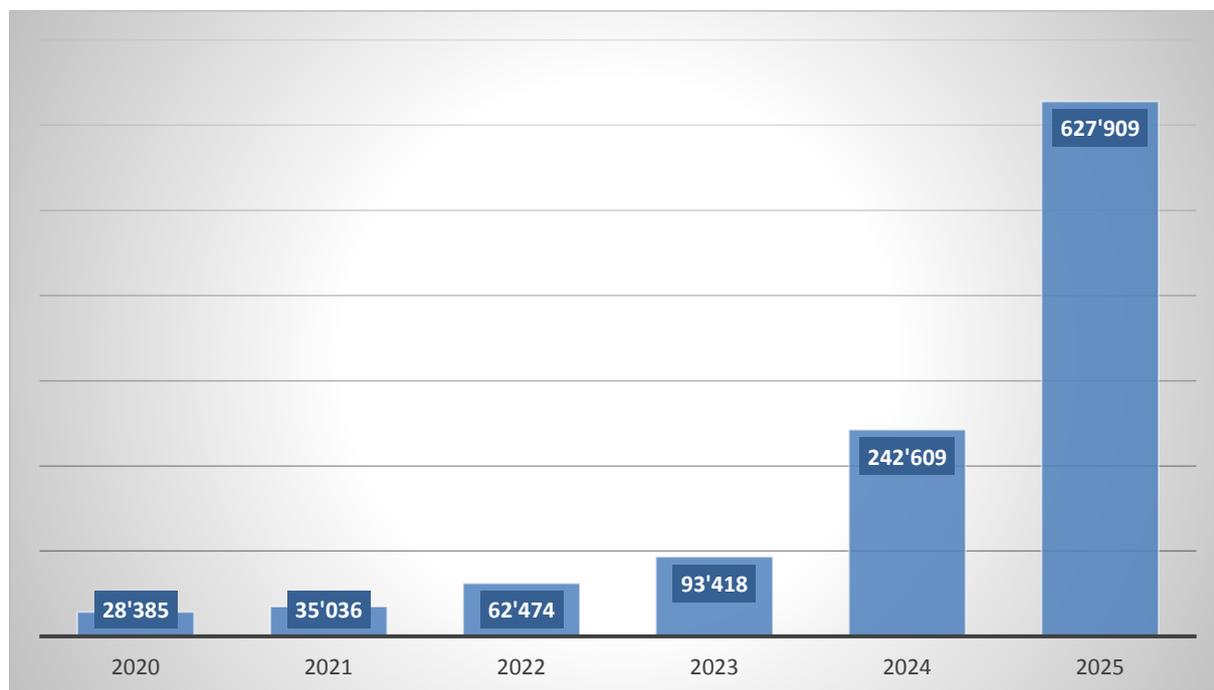
### 3.5 Plan financier, information

M. Alfred Rentsch présente cet objet.

Il est extrêmement important pour l'avenir de Courgevaux que les projets planifiés et réalisables soient mis en œuvre afin qu'une croissance saine et durable puisse être poursuivie. Des projets réalistes à mettre en œuvre dans les prochaines années:

Art. 374	Vers le Pont 20 logements
Art. 46	Vis-à-vis du Château, Jardin du Château 50 logements
Art. 53	Château 16 logements
Art. 264	Champ au nord de Brot AG 64 logements
Art. 112/113/429	Secteur Rastapark 150 logements
Art. 131	Champ Olivier 10 logements

## Évolution de l'excédent des recettes



Le développement du village est très lié au nouveau plan de zones. Le Conseil communal soutiendra les grands projets prévus et, le cas échéant, cherchera des solutions appropriées avec le canton.

Alfred Rentsch termine sa présentation en adressant ses remerciements à la Fiko, au caissier, à ses collègues du Conseil communal, ainsi qu'à la population.

Questions :

**Mme Watzek** demande ce que la commune peut faire pour développer les entreprises et aussi le remplacement de Phonak et qu'en est-il avec le développement de la population.

Alfred Rentsch répond que la commune est en contact avec le développement économique du canton. Pour l'augmentation des habitants et du nombre de logements, il s'agit d'investisseurs privés. La commune a peu d'influence à ce sujet. La commune essaie de trouver une harmonie entre habitation individuelles et locatifs.

#### 4 Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

**M. Roland Tinguely** soulève plusieurs questions.

Centre médical : Sera-t-il loué ou vendu à la nouvelle société ?

Terrain de Football : La commune a-t-elle officiellement réceptionné les installations accompagnées par un dossier d'exploitation qui comprend :

- Le rapport de sécurité selon les normes
- Le rapport d'homologation par AFF concernant les mesures d'uniformité
- Les plans et schémas mis à jour
- Les listes des appareils installés
- Le mode d'emploi

- Un éventuel cahier des charges
- Le comptage séparé de la consommation d'énergie ?

D'autres variantes d'installation au tableau électrique auraient pu être plus judicieuses. Eddy Werndli répond que pour le centre médical il est loué. L'HFR a une part de 10 % dans la société qui a repris l'exploitation. Une vente dans le futur n'est pas exclue.

Eddy Werndli répond au sujet du terrain de football. La réception des installations n'a pas encore eu lieu. Les démarches sont en cours, aussi pour former les utilisateurs. Tout sera réglé au printemps.

**M. Roland Chervet** relève la problématique du manque de places de parc au village. Eddy Werndli répond que le Conseil communal est conscient du problème. Des études sont en cours pour l'aménagement de places et que cet objet figure dans le plan financier. L'année prochaine, d'autres informations pourront être données.

**Mme Isabelle König** : Devant le bureau communal est-il tout de même possible de parquer ?

Nicola Ostini explique qu'il existe une mise à ban et que la commune met d'abord des avertissements aux contrevenants. Dans le cadre de manifestations diverses, la commune autorise le parage sur demande préalable et délivre des autorisations de parquer. Il y a eu beaucoup d'abus.

Alfred Rentsch précise que le service de la mobilité a tendance à restreindre les places de parc lors des demandes de permis de construire.

**Mme Suzanne Reber** tient à remercier la commune pour son initiative pour remettre aux retraités des bons d'achat chez Volg.

Le Syndic remercie l'assemblée de sa présence. Il adresse ses meilleurs vœux et clôt cette assemblée à 21.45 h.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :

le secrétaire :

. Eddy Werndli

Hervé Mory

